

FONDAMENTAUX JURIDIQUES ET D'ASSURANCE DE L'EXPERTISE BÂTIMENT - Présentiel

Cette formation traite des pathologies de la construction et des bases techniques, juridiques et d'assurances nécessaires à l'activité de l'expert bâtiment.

Objectifs opérationnels

- Utiliser les bases techniques, juridiques et d'assurances nécessaires à l'activité de l'expert bâtiment

Public Concerné

- Collaborateurs des cabinets d'expertise
- Techniciens, gestionnaires de sinistres
- Gestionnaires de patrimoines immobiliers des secteurs habitation, tertiaire, commercial ou industriel

Durée

35.00 Heures **5** Jours

Prérequis

Suivre cette formation réclame l'expérience technique dans le domaine de la construction.
Avant la formation, un travail de lecture personnelle du fascicule « *Expert Bâtiment, terminologie de la construction* » est demandée aux participants.

Contenu

Fondamentaux juridiques de l'expertise

- Description du bâti : précision du vocabulaire
- Droit civil
- Urbanisme : autorisations, servitudes
- Contrats et procédures
 - Différentes formes de contrats : marchés, commandes, baux, ventes
 - Organisation judiciaire
 - Pièces de procédures
- Bases de l'assurance construction
- Lecture et exploitation des contrats

Les assurances IARD

- Incendie, dégâts des eaux, tempêtes, vol, électricité
- Rôle de l'expert
- Conventions de règlement
- Études de cas

Cette formation est une composante du parcours "Métier Expert Bâtiment" (Référence : P650)

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices d'application et d'études de cas.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

GINGER FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11788096478

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

Les Co-Intervenants sont des formateurs qualifiés et expert judiciaire, avocat spécialisé ingénieur BTP.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com